

# COMMUNE DE LADOIX-SERRIGNY

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2016

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :*

*23 février 2016*

L'an deux mille seize et le 1<sup>er</sup> mars à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY MM. Alain GEROME, Emilien DURIGON, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, M. Gaston RAVAUT, M. Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Absent excusé : M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à M. Alain GEROME

Secrétaire de séance : Mme Sabrina MENDOWSKI

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) *Demande de subvention exceptionnelle pour l'aménagement d'un parking dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de la Sénatrice LOISIER*
- 2) *Suppression d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe*
- 3) *Suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe*
- 4) *Suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe*
- 5) *Suppression d'un poste de Rédacteur 2<sup>ème</sup> classe*
- 6) *Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction du droit des sols*
- 7) *Modification des statuts du SICECO*
- 8) *Changement du délégué suppléant du SICECO*
- 9) *Modification des commissions communication : bulletin municipal, finances et forêts*

\*\*\*\*\*

- 1) **Demande de subvention exceptionnelle pour l'aménagement d'un parking dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de la Sénatrice LOISIER**  
(2016-20)

Dans le cadre d'aménagement d'un parking de 94 places dans la zone des Lauchères, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention exceptionnelle concernant la réserve parlementaire auprès de Madame la Sénatrice de la Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** de valider les travaux d'aménagement d'un parking sur le site des Lauchères pour un montant de 94 392 € HT et de **SOLLICITER** une aide financière auprès de Madame Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte d'Or, dans le cadre de la réserve parlementaire.

**2) Suppression d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe**  
(2016-21)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 octobre 2014 dans laquelle le conseil municipal avait créé un emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, suite au changement de filière d'un adjoint technique au grade d'ATSEM. Il informe les élus qu'il convient, en conséquence, de supprimer le poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

Sur proposition de M. le Maire et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de supprimer le poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires à compter de ce jour.

**3) Suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**  
(2016-22)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier dernier dans laquelle le conseil municipal avait créé un emploi d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, suite à l'avancement de grade d'un agent. Il informe les élus qu'il convient, en conséquence, de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Sur proposition de M. le Maire et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires à compter de ce jour.

**4) Suppression d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe**  
(2016-23)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier dernier dans laquelle le conseil municipal avait créé un emploi d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe, suite à l'avancement de grade d'un agent. Il informe les élus qu'il convient, en conséquence, de supprimer le poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe.

Sur proposition de M. le Maire et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de supprimer le poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires à compter de ce jour.

**5) Suppression d'un poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
(2016-24)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier dernier dans laquelle le conseil municipal avait créé un emploi de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à l'avancement de grade d'un agent. Il informe les élus qu'il convient, en conséquence, de supprimer le poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Sur proposition de M. le Maire et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de supprimer le poste Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires à compter de ce jour.

**6) Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service intercommunal d'instruction du droit des sols**  
(2016-25)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à la plate-forme d'instruction des autorisations du droit des sols que la communauté d'agglomération avait mise en place, depuis le 1er juillet 2015, à la suite de la fin de la mise à disposition des services de l'État.

Afin de simplifier les modalités de facturation, le bureau communautaire du 14 janvier a accepté une proposition d'avenant portant sur l'article 15 « dispositions financières ». Initialement, le coût de la prestation devait être déduit des attributions de compensation, versées par la communauté d'agglomération, cependant afin de favoriser une meilleure lisibilité, un mandat sera émis annuellement sur la base du décompte d'actes traités par le service droit des sols.

Parallèlement, notre commune bénéficiera au titre du fonds de solidarité voté par le conseil communautaire d'une aide pour ce financement. Le montant attribué s'élève à 5 696.85 € pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **APPROUVE** l'avenant à la convention sur le droit de sols concernant la facturation et **AUTORISE** le maire à signer cet avenant.

**7) Modification des statuts du SICECO**  
(2016-26)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015 le Comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts.

Cette révision vise deux objectifs : étendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires et permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**8) Changement du délégué suppléant du SICECO**  
(2016-27)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler la délibération du 9 avril 2014 portant sur la désignation des délégués du SICECO.

Le conseil municipal, **DÉSIGNE** à l'unanimité, comme indiqué ci-après, les **délégués au SICECO**.

- Emilien DURIGON, délégué titulaire
- Gaston RAVAUT, délégué suppléant

**9) Modification des commissions communication : bulletin municipal, finances et forêts/rivières**  
(2016-28)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les délibérations du 9 avril 2014 portant sur la composition des commissions communication : bulletin municipal, finances et forêts.

En rajoutant à la **commission finances**, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT.

En rajoutant à la **commission forêts/rivières**, M. Bertrand HUTTINGER.

Pour la **commission bulletin municipal**, Mme Sabrina MENDOWSKI est désignée responsable de la commission, les personnes dont les noms suivent intègrent la commission : Mmes Aline KUTTER, Agnès MARCHETTO et M. Olivier MENDOWSKI.

Le conseil municipal, **ACCEPTE à l'unanimité** ces modifications.

**Questions diverses**

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que les devis suivants ont été signés :

12/02/2016	Mission maîtrise d'œuvre étude BUISSON	PMM	6 660,00
12/02/2016	Mission maîtrise d'œuvre voirie 2016	PMM	15 300,00 €
12/02/2016	Mission maîtrise d'œuvre inspection détaillée pont sur La Lauve	PMM	1 620,00 €
17/02/2016	Mission maîtrise d'œuvre vestiaires	Cabinet Berthet Liogier	12 600,00 €
	Caulfuty		
17/02/2016	Mission maîtrise d'œuvre vestiaires : mission urbanisme	Cabinet	
	Berthet Liogier Caulfuty (Architecte BILLARD)		1 800,00 €

Monsieur Jérôme FOL demande des précisions sur la signature du devis portant sur l'inspection détaillée d'un pont sur la Lauve. M. GEROME lui répond qu'il s'agit d'un pont situé vers la Rue de Massenet.

Monsieur Gaston RAVAUT demande des précisions sur la signature du devis de maîtrise d'œuvre des vestiaires.

M. Emilien DURIGON informe les élus des derniers éléments de ce dossier. En effet, les élus ont rencontré les dirigeants du FCCL (Football Club Corgoloin Ladoix) afin de déterminer au mieux leurs besoins. Comme l'implantation du bâtiment, l'intégration de la buvette sur le côté du bâtiment... Les dirigeants du club ont émis le souhait de garder les vestiaires actuels pour assurer l'accueil de quatre équipes. Mme Chantal GAUTHRAY ne comprend pas pourquoi garder ce bâtiment alors qu'il est vétuste, plusieurs élus émettent la même remarque. Monsieur Laurent MURAT répond que le démontage de ce bâtiment aura un coût, il pourrait être utilisé pour du stockage de matériel.

M. Pierre HENNINGER demande le nombre de licenciés du club, M. MURAT lui répond qu'il y en a environ 170. Mme GAUTHRAY ayant assisté aux vœux du club avait entendu qu'il y avait 128 joueurs, M. MURAT lui précise que tous les dirigeants ont également une licence.

Mme Alexandra CAGNA est surprise du dépôt de la plaque de l'ancien CPI (Centre de Première Intervention), M. le Maire lui explique que cette plaque a été remise au chef de corps M. Jérôme FOL. Il se chargera de la remettre à la famille.

Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT signale la forte augmentation des poids-lourds sur la rue de Serrigny, M. le Maire et M. Alain GEROME lui répondent que tant que la rocade Est de Beaune ne sera pas ouverte les camions passeront par cet itinéraire.

Des administrés ont posé la question à Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT sur la nouvelle activité d'élevage de pigeons (nuisances sonores et olfactives). M. Emilien DURIGON lui répond qu'une personne avait déjà contacté la mairie pour la même question, il avait donc contacté le propriétaire qui lui a répondu que tout avait été prévu pour respecter les normes. Son projet a été étudié par les services de la chambre d'agriculture et un ingénieur agronome. Des conseillers attirent l'attention sur l'état du chemin menant à cet élevage.

Mme Sabrina MENDOWSKI fait part d'un problème récurrent rue Martenot à l'arrêt de bus scolaire (pour rappel Mme Fanny GAGNEUR avait déjà fait part de ce problème en août 2015). M. le Maire, à l'époque, avait contacté le service transport de la communauté d'agglomération en charge de cette compétence, il prendra contact de nouveau avec ce service.

La séance a débuté par l'intervention de Mme Sandrine BOYER, Directrice Technique d'ORVITIS (Etablissement public rattaché au Conseil départemental). Elle a présenté une étude de faisabilité financière pour la réhabilitation éventuelle de l'ancienne cure. La commune a sollicité ORVITIS pour cette réhabilitation car l'état du bâtiment nécessite une réhabilitation générale qui permettrait d'accueillir deux logements. En tant que bailleur social, ORVITIS pourrait intervenir au travers d'un bail emphytéotique de 55 ans minimum. ORVITIS engagerait l'intégralité des travaux sur la cure, à l'issue du bail, la commune reprendrait son bien. La commune ayant fait l'objet d'une étude éco village avenir, le conseil régional a été questionné pour savoir si la commune pouvait bénéficier de subventions. Le conseil régional a confirmé qu'au regard du PLH (Programme Local d'Habitat) qui impose la production de logements locatifs, cette opération pouvait ouvrir droit à une aide potentielle de 30 % plafonnée à 30 000 € par logement. L'éligibilité du dossier est soumise à la remise au conseil régional d'un dossier complet au stade APD (Avant Projet Détaillé) au plus tard le 15 septembre 2016. L'apport de la commune pourrait s'élever à 50 000 € maximum. Suite à cet exposé, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cette opération. Plusieurs solutions sont possibles soit le bâtiment de la cure est vendu, soit la commune engage seule sa rénovation, soit ce bâtiment reste en l'état, soit l'opération de réhabilitation est confiée à ORVITIS. Une majorité d'élus opte pour confier l'opération à ORVITIS.

La séance est levée à 21 h 40.

*Vu par Nous, Vincent LUCOTTE, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 7 mars 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire,*